



Le Haillan

Mairie du Haillan

137, avenue Pasteur
33185 Le Haillan

Tél. 05 57 93 11 11

Fax 05 57 93 11 12

contact@ville-lehaillan.fr

LÉGALISATION DE SIGNATURE

Une légalisation sert à certifier votre document grâce à votre signature devant l'officier d'état-civil.

Par contre, il faut être obligatoirement domicilié sur Le Haillan et fournir les documents suivants :

- **Document à légaliser à l'adresse du Haillan**
- **Carte nationale d'identité ou passeport**



www.ville-lehaillan.fr